

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

Le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint- Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Henri DUBREUIL, président en exercice.

**Présents :** Marc BEAUMONT (Virlet) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussieres près Pionsat) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette RAY (Youx) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille)

**Absents ayant donné procuration :** Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ayant donné procuration à Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Christian BREYNE (Vergheas) ayant donné procuration à Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ayant donné procuration à Bernard PENY (Pionsat) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ayant donné procuration à Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** François BLANCHON (Charensat) remplacée par Eric CLOAREC (Charensat) ;

**Excusés :** Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Odette PAYRARD (Château-sur-Cher)

**Secrétaire :** Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise)

### NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 53 – Présents : 39 – Votants (présents ou représentés) : 46

## ADMINISTRATION GENERALE

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président présente aux conseillers communautaires M. BAYO en charge de l'administration générale (patrimoine-assurances notamment) et M. CREUS en charge du développement économique, recrutés depuis peu à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

### Approbation du compte-rendu du conseil du 18 septembre 2019

Le Président met aux voix le compte-rendu.

***Adopté à l'unanimité***

### Application de l'article L 5211-10 du CGCT – décisions du Président

Le Président présente les décisions prises depuis le Conseil Communautaire du 18 septembre.

## MOBILITE

### 01- A et 01-B Portage du projet « covoit'santé »

*Arrivée de Mme Lelong*

*Arrivée de M. SAVY*

*Arrivée de Mme Oriol*

M. le Président donne la parole à Mme Laurenson de Médecin du Monde afin de présenter plus amplement le dispositif « covoit'santé » via le document ci-annexé projeté aux élus communautaires.

Suite à cette présentation, M. ROBERT comprend qu'il y aura la nécessité d'un financement de 40 000€ pour financer globalement ce projet. Il demande s'il y aura un remboursement à la commune de Saint Gervais des frais que celle-ci a déjà engagés.

M. le Président donne la parole pour répondre à Mme Benoit qui lui confirme qu'il y aura remboursement à la commune étant donné que l'EPCI touchera l'intégralité des subventions pour ce projet.

M. Chartoire n'est pas favorable à l'engagement de nouvelles dépenses.

M. Girard précise que ce projet, porté à l'origine par la commune de Saint Gervais d'Auvergne, bénéficiera à tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy. Il énumère également certains critères de réglementation pour bénéficier de ce service.

M. Chartoire s'interroge sur le coup supplémentaire des assurances auto des conducteurs volontaires.

Mme Ravet intervient pour dire que le covoiturage n'entraîne pas de coût supplémentaire. Mme Benoit le confirme et précise que les démarches ont été faites pour signaler cette nouvelle activité à notre assureur.

M. Cazeau se demande si le projet nécessitera de nouvelles subventions au-delà de ces trois ans.

Mme Duboisset lui précise que normalement, après cette période de 3 ans, le service devrait pouvoir s'équilibrer, que le budget présenté est pour le lancement. Néanmoins, il y aura toujours quelques frais incontournables de gestion.

Mme Pompili demande à avoir le questionnaire donné aux personnes afin de voir s'ils peuvent prétendent bénéficier de ce service.

Mme. Oriol précise que la mobilité est un volet important du Contrat Local de Santé porté par le SMADC.  
A la suite de ces débats,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

Délibération 1-A

- De reconnaître comme un projet d'intérêt communautaire et rentrant pleinement dans les compétences de la communauté de Communes, le projet covoit'santé et donc d'assurer désormais le portage juridique de cette opération de mobilité solidaire en lieu et place de la commune de Saint-Gervais d'Auvergne,
- Pour ce faire, d'autoriser le Président ou la vice-Présidente déléguée à signer tous les documents inhérents à cette décision (avenants de transfert aux divers contrats de prestations de service déjà signés ou de subventions, avenant de transfert ou de mise à disposition de personnels,...)

***Adopté à l'unanimité (Abstention de M. Chartoir, Mme Mansat, M. Cazeau, Mme Magnier, Mme Guerling, Mme Duron et des personnes qu'ils représentent).***

Délibération 1-B

- De passer les décisions modificatives de crédits suivantes pour assurer le financement de cette opération :

Augmentation de crédits suite aux financements :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Autres frais divers	6188	17 689,00		
Voyages et déplacements	6251	7 484,00		
Rémunérations	64131	50 677,93		
Participations - Départements			7473	75 850,93
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>75 850,93</b>		<b>75 850,93</b>

Virement de crédits pour couvrir les charges non financées en fonctionnement et en investissement :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Virement à la section d'investissement			023	3 478,00
Voiries	615231	41 214,07		
Autres frais divers			6188	4 795,00
Catalogues et imprimés			6236	10 200,00
Réceptions			6257	2 200,00
Frais de télécommunications			6262	5 693,00
Rémunérations			64131	14 848,07
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>41 214,07</b>		<b>41 214,07</b>

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>3 478,00</b>
Virement de la section de fonctionnement			021	3 478,00
<b>OP : EQUIPEMENT DIVERS MATERIEL ET MOBIL</b>		<b>3 478,00</b>		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	3 478,00		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>3 478,00</b>		<b>3 478,00</b>

*Adopté à l'unanimité (Abstention de M. Chartoir, Mme Mansat, M. Cazeau, Mme Magnier, Mme Guerling, Mme Duron et des personnes qu'ils représentent).*

## ENFANCE - JEUNESSE

### 02- PEdT / Plan mercredi 2019 -2022

Mme Lelong explique que pour que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy puisse bénéficier du soutien financier du plan mercredi pour les activités périscolaires qu'elle organise les mercredis, il est nécessaire qu'elle élabore un Projet Educatif de Territoire (PEdT) dont l'objectif est de permettre :

- de développer une politique locale, globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes
- De favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société

Par délibération n°2 du 8 novembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé un premier projet de PEdT/Plan mercredi . Néanmoins, les éléments qu'il contenait n'ont pas permis la signature de la conction « charte qualité plan mercredi ». Il convient donc de déposer un nouveau PEdT/Plan mercredi.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la nouvelle version du PEDT/plan mercredi ci-annexée pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2022
- de donner mandat au Président ou à la Vice-Présidente déléguée pour signer tout document relatif à ce PEdT et au Plan mercredis.

*Adopté à l'unanimité*

## HABITAT

### 03- Accords de subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Mme Duboisset informe les membres du conseil que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a reçu dans le cadre de l'OPAH les dossiers de demande de subvention suivants :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
M. PANCZUK Stanislas	PO	2 rue de chez Ponet 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économie d'énergie	17 590 €	879,50 €	5%	11 275 €	64%
M. FOULON Alain	PO	1 rue de chez Ponet 63700 SAINT ELOY LES MINES	Réhabilitation globale d'un logement très dégradé	56 484 €	5 000,00 €	10%	42 000 €	74%
TOTAUX				74 074 €	5 879,50 €		53 275 €	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

***Adopté à l'unanimité***

### 04- Accords de subvention dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental Programme d'Intérêt Général (PIG)

Mme Duboisset présente les dossiers de demande de subvention suivants qui ont été reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Monsieur BESSEGE Serge	PO	Puy Coupet 63330 SAINT HILAIRE	Autonomie de la personne	6 135 €	306,75 €	5%	3 374,25 €	55%
Madame BOUDAUD Camille	PO	Le Mazet 63390 GOUTTIERES	Amélioration énergétique	15 559 €	777,95 €	5%	10 343,55 €	66%
Monsieur BERTHON Pierre	PO	Le Puy 63330 VIRLET	Autonomie de la personne / Amélioration énergétique	16 773 €	838,64 €	5%	10 902,33 €	65%
TOTAUX				38 466,81 €	1 923,34 €		24 620,13 €	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH faisant foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

***Adopté à l'unanimité***

## DIVERS

Mme Daffix-Ray intervient, notamment en sa qualité de présidente de l'association des maires du Puy-de-Dôme, pour apporter un certain nombre d'informations concernant le projet de réorganisation du réseau des finances publiques porté par la DGFIP et contre lequel une motion a été votée lors du dernier conseil communautaire.

Le Président propose que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy envoie la totalité des motions prises par les communes à la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et pour ce faire, demande aux maires de faire passer leurs délibérations au plus tard pour le 21/10/2019 à l'accueil de la communauté de communes.